

Réunion de CICA sur la vie scolaire

(4/10/01)

Questions d'ACCOMPLIR avec les réponses du Maire :

- 1) Un enfant sur cinq est en train de devenir obèse en France actuellement. La cantine scolaire joue un rôle essentiel dans l'apprentissage d'une alimentation équilibrée ; or les menus de nos écoles contiennent manifestement beaucoup trop de sucres et de graisses, et les diététiciens qui en principe surveillent leur composition sont des salariés du groupe privé qui fournit les repas. A quand des diététiciens indépendants, payés par la Caisse des Ecoles, qui puissent surveiller au jour le jour la composition des repas ?

Réponse : La SOGERES et sa filiale " Repas services ", qui assure le service de restauration dans le 1^{er}, sont tenues d'observer des recommandations qui prévoient des grammages minimaux, des contrôles de fréquences des plats proposés et la prise en compte d'exigences nutritionnelles (quantité de protéines...). Une Commission des Menus qui comprend les chefs d'établissement, le président de la Caisse des Ecoles, les représentants du prestataire et des parents d'élèves se réunit régulièrement. La diététicienne, qui est effectivement employée par le prestataire, met en garde la Commission des Menus contre les risques de dérives éventuels. Le Maire envisage cependant de faire appel également à une diététicienne extérieure. Concernant le problème de l'obésité, il rappelle que le premier facteur d'obésité est l'absence de prise de déjeuner le matin, qui entraîne une consommation d'aliments sucrés en fin de matinée, laquelle compromet la prise d'un repas équilibré à l'heure du déjeuner. Les autres facteurs d'obésité sont la sédentarité, le stress social, et enfin la consommation excessive de graisses ; la nature de l'alimentation donnée à la cantine ne peut donc être tenue pour cause principale de l'obésité. Le Maire suggère cependant que puissent être organisés d'autres " semaines du goût " tout au long de l'année.

- 2) Pensez-vous qu'il soit possible de revenir à un système de restauration traditionnel avec cuisine sur place et régie directe ?

Réponse : Le Maire admet que le système actuel a provoqué quelques déceptions, et il se dit sensible aux avantages de la cuisine traditionnelle. Une étude est en cours sur la faisabilité et le coût d'un retour à ce mode de restauration.

- 3) Il semble que des efforts aient été faits récemment pour améliorer l'organisation et les tarifs des colonies de vacances de la Caisse des Ecoles, mais l'association ACCOMPLIR, qui comprend de nombreux parents d'élèves, souhaiterait un rendez-vous de concertation pour faire de nouvelles suggestions. Par ailleurs, serait-il possible, d'une part, d'améliorer l'information sur ces séjours, par exemple en affichant les dates et les modalités d'inscription à la porte des écoles ; d'autre part, d'ouvrir ces séjours aux enfants des collèges comme aux enfants des écoles maternelles et primaires ?

Réponse : Le Maire est tout à fait disposé à nous recevoir pour évoquer le problème des séjours de vacances. Les séjours sont d'ores et déjà offerts aux enfants de 6 à 17 ans. Il existe déjà un affichage à la porte des écoles, mais il est sans doute un peu noyé dans les autres informations, et n'est accessible qu'aux parents du primaire, car les parents n'accompagnent généralement pas leurs enfants au collège. Il est tout à fait envisageable d'envoyer un courrier aux parents par le biais des carnets de correspondance, qui existent dans le secondaire comme dans le primaire ; pour l'ensemble de l'arrondissement, cela ne représenterait que 1.100 destinataires.

- 4) Dans *Paris le Journal*, il est question d'une dotation supplémentaire de 6 MF pour les caisses des écoles ; selon vous, à quoi devrait servir cette dotation ?

Réponse : La dotation est de 6 MF pour les caisses des écoles des ZEP, auxquels s'ajoutent 4 MF pour l'amélioration des repas et de la traçabilité de la viande bovine.

- 5) Lors du conseil d'école du 15 mars dernier à l'Arbre Sec, vous nous aviez indiqué que compte tenu de la restructuration de la Samaritaine, il vous paraissait possible d'obtenir, d'une part, que les livraisons sauvages n'aient plus lieu rue Baillet et que celle-ci puisse devenir piétonne pour faciliter la circulation des parents et des enfants autour de l'école et de la crèche ; d'autre part, que les garages et les livraisons aillent également disparaître dans la rue de l'Arbre Sec, ce qui devait permettre d'envisager enfin l'élargissement du trottoir devant l'école. Ce dossier a-t-il avancé ?

Réponse : D'après les informations dont le Maire disposait à cette époque, la restructuration de la Samaritaine devait conduire à la suppression des entrepôts qui se trouvent à l'angle de la rue des Prêtres Saint-Germain et de la place de l'Ecole. Entre temps, le projet a changé et il ne sait pas pour l'instant de quelle façon le volume des livraisons sur l'ensemble des magasins va évoluer.

- 6) Un certain nombre de subventions à des projets éducatifs sont accordées chaque année par la mairie du Premier au collège Poquelin ; ces subventions, précieuses, sont néanmoins insuffisantes ; compte tenu de l'augmentation de 30% des crédits mis à la disposition des arrondissements, pourriez-vous envisager d'augmenter ces subventions, et ce, dès cette année ?

Réponse : Le Maire n'a pas le pouvoir d'attribuer ces subventions, qui sont accordées par la Ville de Paris ; il peut seulement les transmettre et les appuyer, et c'est ce qu'il a fait.